

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 janvier 2007

LOI ORGANIQUE STATUT DE L'OUTRE-MER - (n° 3404)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 143

présenté par
M. Quentin, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 5

Dans l'alinéa 209 de cet article, substituer aux mots :

« Conseil de la politique »,

le mot :

« comité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

(article L.O. 6322-3)

Cet amendement vise à anticiper l'entrée en vigueur imminente du changement de dénomination de l'actuel Conseil de la politique monétaire de la Banque de France, qui prendra désormais de nom de « comité monétaire ».